



Contribution OETH (Simulateur)

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)

Permet aux entreprises, qui emploient au minimum 20 salariés et dont le taux d'emploi de personnes handicapées est inférieur à 6 %, d'évaluer le montant de la contribution financière Agefiph.

Accéder au
simulateur [↗](#)

(<https://www.agefiph.fr/articles/article/simulez-le-montant-de-votre-contribution>)

Vérfifié le 07 juillet 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22523>)
- Secteur privé : qu'est-ce que l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ? (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23149>)